



02 NOVEMBRE 2004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 02 novembre 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PAUL M. ROLLAND

JEAN-MARC MALTAIS

SERGE DION

Monsieur les conseillers **DONALD DEMERS, PATRICK CHARBONNEAU** et **RÉAL BRUNELLE** sont absent de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 02 NOVEMBRE 2004 À 16 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

02 NOVEMBRE 2004

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-11-501

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

2004-11-502

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004 »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

02 NOVEMBRE 2004

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2004-11-503

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2004-11-501

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 02 novembre 2004.

ADOPTÉ

2004-11-502

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 INTITULÉ
« RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION DUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 886-2004 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

02 NOVEMBRE 2004

ATTENDU la résolution numéro 2004–11–499 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 893–2004 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 893–2004 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION DUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886–2004 ».

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2004–01–503

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER